

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

A 18 h 00 – Salle Romain Rolland – Mairie de Clamecy

M. Bourdoune invite Mme Patricia Bonin Blin.

N. Bourdoune : Je souhaiterais, avant d'ouvrir la séance, donner la parole à Patricia Bonin Blin en début de Conseil Municipal pour présenter les raisons qui l'ont amenée à démissionner de ses différents mandats.

P. Bonin Blin : Bonjour. Je voulais m'excuser de ne pas avoir été là pour le Conseil Municipal du 20 janvier où a été acté ma démission. Étant positive au Covid, je ne voulais pas faire prendre de risques aux membres du Conseil Municipal.

Vous avez pris acte de ma démission comme conseillère municipale et adjointe aux finances, mais aussi comme vice-présidente à la communauté de communes. J'ai pris cette décision car l'année 2021 a été particulièrement éprouvante pour moi. Mes parents sont partis prématurément à un mois d'intervalle, ce qui a énormément bousculé mes habitudes de vie. Mon lieu de vie n'est malheureusement plus la Nièvre. Je vais quitter la Nièvre pour aller dans la Nord, vers mon fils aîné et mes petits-enfants et aussi me rapprocher de mon fils cadet, qui habite en Pologne. J'ai donc complètement bouleversé la dernière partie de ma vie, étant en retraite depuis le 1^{er} février 2022.

J'ai longtemps échangé avec Nicolas, Isabelle, Valérie et d'autres adjoints. Je voulais prendre cette décision de manière concertée. Je félicite Nicole qui va me remplacer. Je sais qu'elle a pris la fonction à bras le corps et je ne doute pas de sa réussite. Je remercie les services et particulièrement Mélissa et Lucie. Je remercie aussi tout le groupe car on a partagé la campagne municipale. Je remercie également tout le Conseil Municipal pour m'avoir accordé sa confiance. La Nièvre est et restera mon territoire de cœur car j'y suis née et grandi dans le sud Nivernais. Nicolas, Isabelle, Valérie, tous les autres adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal, je vous dis bonne route et réussissez ce qu'on a voulu faire, tout notre programme et ce pour quoi on a été élus.

Applaudissements.

N. Bourdoune : Merci pour cette déclaration émouvante. L'émotion est partagée. Nous avons fait plus d'un mandat ensemble. Je ne doute pas de ton engagement. Tu seras une bonne conseillère municipale à Lille et, au nom du Conseil Municipal, je souhaitais également te remercier ainsi qu'au nom des services.

Appel : Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Caroline Lamy est désignée à l'unanimité.

N. Bourdoune : Avant qu'elle ne nous présente le procès-verbal de la séance précédente, j'ai une petite intervention à faire. J'ai découvert un commentaire Facebook qui venait de votre part Mme Maillard. Vous expliquiez que vous vous étiez abstenue lors du vote du procès-verbal du

Conseil Municipal du 23 novembre au prétexte que nous n'avions pas reporté l'intégralité de vos propos. Or, il me semble que lors de la séance du 20 janvier, je vous avais précisé que nous avions réécouté la bande et que vous auriez souhaité que l'on retranscrive des propos écrits et non tenus. L'exercice du procès-verbal est formel et nous ne pouvons retranscrire que les propos tenus.

C'est votre page Facebook, vous y faites ce que vous voulez mais je vous demande dorénavant d'éviter d'y tenir des propos que l'on pourrait qualifier de diffamatoires et qui remettent en question à la fois l'intégrité du Conseil Municipal, mais aussi celle des services chargés de les retranscrire.

Nous conservons les bandes. Elles sont à votre disposition. Vous pourrez l'écouter et constater qu'en aucun cas nous n'avons déformé vos propos.

- **Lecture du procès-verbal par Mme. Caroline Lamy.**

N. Bourdouné : Comme vous le savez et pour cette séance en particulier, nous avons eu un léger dysfonctionnement matériel et nous n'avons pu enregistrer que le début de la séance. L'ordre du jour et les notes prises pendant la séance ont permis de pouvoir retranscrire les échanges. Les documents ont été transmis et nous vous présentons nos excuses. Avez-vous des observations concernant ce compte-rendu ?

O. Maillard : Juste une information par rapport à mon Facebook. Comme vous le citez en plein Conseil Municipal, il s'agit de mon compte-rendu.

J'ai une nouvelle interrogation concernant le compte-rendu que j'ai reçu hier, puisque vous persistez à écrire un faux. Il ne s'agit pas d'alourdir le travail de l'agent au service urbanisme, mais de récupérer un service public dans la collectivité.

À l'avenir, je souhaiterais avoir un micro qui fonctionne et de ne pas être destinataire des comptes-rendus la veille des Conseils Municipaux.

N. Bourdouné : Je prends note de vos observations. Vous pouvez constater que vous avez un micro qui fonctionne. Nous vous transmettons les procès-verbaux dès que possible et c'est totalement hors sujet par rapport au vote du procès-verbal précédent.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à la majorité (1 contre).

- **Finances :**

- **Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 – Budget général et budget eau :**

N. Bourdouné : Je vous propose de commencer par la présentation du budget eau, qui sera effectuée par Mme Nicole Faule, notre nouvelle adjointe aux finances. Puis, je me chargerai de vous présenter le budget général.

- **Rapport sur les Orientations Budgétaires : Budget Eau :**

N. Faule : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Carvoyeur : Les prestations de contrôle sont à la charge de la commune ? Elles ne sont pas subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ? Au prorata des abonnés ?

N. Bourdouné : C'est à la charge des abonnés, au prorata du nombre d'abonnés. La commune ne prend pas en charge directement.

M. Carvoyeur : Il y a une partie qui reste à notre charge.

Mélissa Trinel : La prestation de contrôle est celle du bureau de contrôle qui va analyser les données recueillies auprès des agriculteurs. On est bien dans le cadre des PSE, paiements aux services environnementaux, qui concernent les communes de Brinon, de Clamecy et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette dépense incombe principalement à la ville de Clamecy, mais son coût est négligeable. L'Agence de l'Eau verse les PSE et le prestataire doit pouvoir être indépendant de la prestation de contrôle.

N. Faule : Lecture du détail des recettes de fonctionnement. (PJ)

Une surtaxe est appliquée aux 6 communes extérieures qui sont alimentées en eau traitée. Nous vous proposons le maintien de la surtaxe pour l'année 2022, qui est de 0,6250 €/m³.

Investissements : Lecture du détail des dépenses et des recettes d'investissement.

Vote sur le principe de présentation du ROB au Conseil Municipal : unanimité.

- **Rapport sur les Orientations Budgétaires : budget général :**

N. Bourdouné : Lecture du budget de la Ville de Clamecy.

Orientations générales (page 9) :

- Maintien des taux d'imposition
- Transition énergétique : économies d'énergie en étant encore plus vigilant concernant le gaspillage d'énergie pour le chauffage de locaux ; mise en place d'un plan lumière afin de réduire à l'échelle de la commune, réduisant la pollution lumineuse tout en faisant des économies d'énergie
- Attractivité : les travaux sur les berges, la mise en place d'une baignade, la 2^{ème} tranche de l'église de Bethléem, l'entretien de la ville et un effort sur le fleurissement
- Démocratie participative : les vergers, l'aménagement de la place des promenades et une réflexion avec nos habitants pour une future navette électrique gratuite : sa fréquence, son parcours doivent faire l'objet d'une concertation.

Dépenses de fonctionnement : Lecture du détail des dépenses.

J. Guibert : Je vois que les charges de personnel ont augmenté de plus de 143 000 €, pourquoi ?

N. Bourdoune : C'est lié pour partie à un certain nombre d'agents en arrêt maladie mais pas encore en longue maladie qu'il a fallu remplacer ; des recrutements pour le centre de vaccination et le recrutement d'une brigade verte après le confinement pour rattraper tout ce qui est en lien avec le désherbage et la propreté de la ville. Nous avons eu un temps avec beaucoup de pluviosité et nous avons dû constituer une brigade pour pouvoir mettre nos rues au niveau d'attention de nos habitants. Nos prévisions pour 2022 restent importantes car nous consolidons encore nos services même si certains agents sont en arrêt ou malades. Certains vont basculer en longue maladie mais il faut les remplacer. Nous avons aussi effectué de nouveaux recrutements comme au cinéma ou à la médiathèque, par exemple. Il s'agit d'inscription budgétaire. Nous ne sommes pas encore au budget primitif et cela est susceptible d'évoluer d'ici le vote du budget primitif.

Recettes de fonctionnement : Lecture du détail des recettes.

Investissement : Lecture du détail des dépenses.

- Baignade : Nous travaillons sur le profil de baignade pour qu'elle soit fonctionnelle à l'été, sous réserve que l'ARS nous y autorise.
- Cité scolaire : Le devis est signé. Il faut réfléchir au lieu d'implantation le plus adapté. Rien n'est figé, d'où l'intérêt de la mise en place de l'étude.
- Le bâtiment qui sera démoli est situé route d'Auxerre, à côté d'une ancienne boulangerie. Son mauvais état provoque des infiltrations dans les maisons voisines et il nous appartient de faire cesser ce désordre.
- Emprunts : C'est l'occasion, au vu de l'ambition des projets et de taux d'intérêt historiquement bas, de fournir un effort supplémentaire à ce niveau. Cela ne dégrade pas la situation financière de la ville de Clamecy.

Mme Maillard : J'ai noté que le budget d'investissement laisse apparaître un emprunt de 655 792 € inscrit en page 15, alors que le tableau de l'évolution de la dette, en page 16, indique un emprunt de 450 000 €. Est-ce normal ?

M. Bourdoune : Il y a une raison très simple. Nous avons voté un emprunt au budget primitif, qui est inscrit. Lors du budget supplémentaire, nous avons voté l'éventualité d'un emprunt que nous n'avons pas réalisé. Effectivement, vous nous avez autorisé à faire un second emprunt à 200 000 €, que nous n'avons pas contracté, car notre excédent nous le permettait. Emprunter de l'argent pour le plaisir d'emprunter aurait été inutile.

Mme Maillard : Cela veut dire que l'emprunt est de 450 000 €.

M. Bourdoune : Oui.

Concernant l'évolution de la dette. Certains emprunts s'arrêtent en 2021 ou en 2022 et leur taux d'intérêt était plus important que ceux de nos emprunts récents. Tout en empruntant plus, la situation financière de la ville s'améliore.

Notre prospective a été réalisée avec une hypothèse de taux d'intérêt de 1,2 % pour 20 ans, alors qu'actuellement, les taux sont de 0,70 %. Il vaut mieux prévoir et pouvoir annoncer une bonne nouvelle prochainement. La dette ne comprend aucun produit toxique.

O. Maillard : Je souhaite vous faire part de ce que j'ai repris concernant le budget de fonctionnement. J'ai remarqué -30,75 % des dépenses. C'est une baisse des charges générales d'environ 235 930 €, soit 10,4 %. Ce pourrait être normal si l'objectif est d'augmenter l'épargne brute de la commune. Ce n'est pas le cas, car le montant de l'épargne est limité à 149 865 €. Cette somme pourrait entraîner des conséquences sur l'entretien de la ville. Nous pensons à l'entretien général de la voirie. Il va aussi falloir composer avec des hausses de charges pour l'énergie et d'une inflation estimée entre 1,5 et 2 %, comme vous le disiez. Les autres dépenses restent stables au niveau du personnel pour 53,9 %.

Le dernier recensement laisse apparaître une baisse de la population de Clamecy. Nous étions 3 590 habitants en 2019. Il serait intéressant d'avoir un ratio comme les charges par habitant, les charges de personnel par habitant et même l'endettement. D'après mes calculs, les charges sont de 566 €/habitant. La moyenne selon l'association des Maires de France est de 269 €. Les charges de personnel sont de 992 € par habitant. La moyenne selon l'AMF est de 499 €. L'épargne brute est de 149 865 €, soit les recettes réelles moins les dépenses. Cette somme doit être prioritairement affectée au désendettement du capital, soit 430 000 €. L'épargne nette, qui devrait être restante, destinée à la réalisation de l'investissement et est donc nulle. Il est donc naturel de combler ce manque en ayant recours à un nouvel emprunt de 597 475 €.

Le programme d'investissement dépend donc principalement des subventions. Cette année, vous prévoyez 1 124 494 € subventionnée pour la tranche 2 de l'église de Bethléem, la rénovation du port, la guinguette et les études. À quand un plan de rénovation et d'aménagement de voirie à destination des Clamecycois ? Certaines routes et trottoirs sont complètement détériorés. Je prends l'exemple de l'ancienne librairie du grand marché qui nécessite une rénovation. On ne peut pas la laisser dans cet état encore plusieurs années. Nous aurions également souhaité un investissement pour nos plus jeunes dans votre budget.

N. Bourdouné : J'entends certaines de vos remarques. C'est une démarche pluriannuelle. Nous sommes sur un rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022. Cela ne présage pas sur ce qui va se passer dans les années à venir. J'entends aussi votre préoccupation par rapport au personnel. Nous avons un niveau de service important pour nos habitants. Vous ne pouvez pas demander en même temps plus de services et plus d'entretien de la ville de Clamecy et nous reprocher de mettre les moyens en face. Si vous avez une solution pour faire plus avec moins ; je vous écoute. Il n'y a aucun problème. L'augmentation du niveau de service signifie qu'il faut des bras pour la réaliser. Cela s'appelle du personnel.

Pour la hausse des charges de l'énergie, cela fait partie des grands axes du ROB. Nous sommes en contact direct avec le SIEEEN, qui est notre partenaire pour la fourniture d'énergie. Nos échanges sont très réguliers. Nous l'avons anticipé et totalement inscrit dans ce budget ; ce qui n'empêche pas d'être dans une démarche d'isolation des biens de la commune et de maîtrise des consommations d'énergie pour ne pas chauffer et consommer de l'électricité inutilement. Ceci nous amène, comme d'autres communes, à réfléchir à un plan lumière afin de réduire nos consommations d'électricité.

Pour la baisse de la population : comme je l'ai déjà précisé dans le Journal du Centre, nous n'aurons pas les indicateurs décalés de 3 ans au prochain recensement, en 2024, ce qui nous amènera à avoir la réalité des chiffres en 2027. Vous travaillez sur des hypothèses qui ne correspondent plus à la réalité de la population. Nous sommes sur le ROB, pas au BP. La dette

diminue de manière importante même avec ce niveau d'emprunt, qui correspond à l'ambition de la majorité. Les ratios sont donnés chaque année lors du BP, pas au moment du ROB.

Pour l'épargne brute limitée, vous ne prendrez pas en compte l'affectation du résultat voté en juin et donc intégré au BS en octobre, non au ROB. Merci Mélissa pour ces explications qui permettent de comprendre les mécanismes budgétaires.

Madame Maillard, si vous êtes d'accord, vous nous transmettez vos écrits, ce qui nous permettra de croiser avec l'enregistrement pour être sûr de ne rien oublier.

O. Maillard : Oui, d'accord. Vous parliez tout à l'heure du personnel. Je n'ai jamais dit que le personnel était trop important, j'ai seulement dit qu'il restait stable, à 53,9 %, comme l'ensemble des recettes de fonctionnement. Je n'ai jamais dit qu'il y avait trop de personnel dans la collectivité.

N. Bourdouné : Très bien. Merci de cette précision.

La présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire est adoptée à l'unanimité.

- Cession de parcelle :

N. Bourdouné : Ce point était intégré dans la note de synthèse alors qu'il ne l'était pas à l'ordre du jour. Un mail a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux à ce sujet. Nous souhaiterions le présenter à ce Conseil Municipal, ce qui arrangerait l'acquéreur. Est-ce qu'il y a des objections ? Merci.

Cependant, j'aurai une observation. C'est un dossier qui a été présenté lors de la Commission des Finances. J'ai eu la surprise, après avoir échangé avec l'acquéreur potentiel, d'apprendre qu'il a reçu un SMS de M. Carvoyeur pour lui dire que qu'il achetait ce terrain pour la somme de 5 400 €.

Je souhaite rappeler que les commissions donnent un avis. C'est le Conseil Municipal qui décide de la vente ou non ainsi que du montant effectif de la vente. Je souhaiterais que, avant le Conseil Municipal, les éléments tels que présentés en commission restent « confidentiels ». Par ailleurs, vous avez évoqué un prix de vente qui a évolué depuis.

M. Carvoyeur : Je voudrais répondre puisque vous m'attaquez.

N. Bourdouné : Non, je vous informe.

M. Carvoyeur : Non, vous n'informez pas, vous déformez. Deuxièmement, j'ai en effet envoyé un SMS, puisque Monsieur m'avait demandé de lui en envoyer un, pour savoir si son dossier était passé en Commission de Finances. Je lui ai dit qu'il était passé et qu'une proposition de prix a été faite. J'ai bien précisé que cela se décide en Conseil Municipal. Il y a une différence entre une proposition et une décision. Si Madame Kadi vous a dit autre chose, ce n'est pas ma faute.

Je suis d'accord avec vous sur la confidentialité, mais il n'y avait qu'un seul acquéreur. Cela étant, s'il y a eu une surenchère sur ce produit, il m'a tenu au courant de son intention. La confidentialité n'était pas importante puisqu'il n'y avait qu'un seul acquéreur au moment-clé. J'ai bien dit que c'était passé en Commission des Finances. Il a peut-être pensé que c'était décidé. Ce n'est pas quelqu'un d'innocent, il sait très bien que cela se décide en Conseil Municipal. Quant à savoir si c'est un secret, on doit dire que cette décision est secrète.

N. Bourdouné : Seuls les Conseils Municipaux sont publics. Les Commissions sont des organismes de travail entre élus et elles émettent des avis qui ne concernent que les élus et la majorité. On ne doit pas apporter des informations aux personnes extérieures.

M. Carvoyeur : D'accord, maintenant on sait qu'on ne doit pas communiquer des informations, vous le précisez. Mais, les Commissions peuvent être ouvertes à la population.

N. Bourdouné : Vous n'êtes pas à la Communauté de Communes. Ce n'est pas notre règlement au sein du Conseil Municipal. Je demanderais à l'ensemble des élus de ne pas communiquer d'informations des commissions de travail, tant que les dossiers n'ont pas été présentés en Conseil Municipal.

M. Carvoyeur : On s'aperçoit qu'il y a un manque de communication de la part de la mairie envers tous les élus. Si cela avait été précisé de manière directe, on ne l'aurait pas fait. Merci de nous préciser cette règle. Cela ne me dérange pas de l'appliquer.

N. Bourdouné : C'est un principe, pour une question de crédibilité. L'instance décisionnaire est le Conseil Municipal. Cela évite de communiquer des informations qui ne sont pas la réalité.

M. Carvoyeur : C'est une erreur de la ma part. Je n'aurai pas dû. Maintenant, je le sais et je comprends votre position.

I. Ciudad-Kadi : M. Carvoyeur, vous citez mon nom. Je n'ai rien communiqué concernant mon voisin et je me suis tenue à l'écart. Votre message a été communiqué par l'acquéreur à la Directrice Générale des Services. Ne citez pas mon nom alors que je n'ai rien à voir là-dedans.

M. Carvoyeur : Je ne vois pas pourquoi vous intervenez là-dessus.

I. Ciudad-Kadi : J'interviens là-dessus car vous citez mon nom. Vous n'avez pas à m'impliquer dans cet échange.

N. Bourdouné : Cela étant dit, je vous propose de finaliser cette vente.

M. Carvoyeur : Cela signifie aussi qu'en Commission des Finances, nous ne sommes pas informés de la valeur réelle du terrain qui a été vendu ? C'est ça, le message ? Vous nous avez dit que le prix décidé en Commission des Finances n'était pas valable. Vous ne nous avez pas communiqué la valeur réelle du terrain, ou il y a eu d'autres éléments qui sont intervenus entre-temps et nous n'avons pas été informés en tant que membres de la Commission des Finances.

N. Bourdouné : Ce bien a été estimé il y a plus de 6 mois à 6 000 € par les Domaines avec une marge de plus ou moins 10 %. La personne a souhaité l'acquérir pour 5 400 € soit 10 % de moins que l'estimation effective des Domaines. Entre la Commission des Finances et aujourd'hui, nous avons eu une offre d'achat à la valeur des Domaines. Dans un souci d'honnêteté et de transparence, nous avons contacté ce premier acquéreur qui a souhaité s'aligner. Il nous a semblé juste et humain de respecter l'engagement pris avec la 1^{ère} personne mais au prix de l'autre offre et à la valeur proposée par les Domaines. La Commission des Finances avait déjà eu lieu. D'où la nécessité d'être discret sur les éléments d'information afin d'éviter de commettre ce genre d'impair.

M. Carvoyeur : Une petite information aux membres de la Commission des finances concernant la modification de la décision de la Commission aurait peut-être été utile.

N. Bourdouné : Oui, effectivement. Nous aurions pu dire que nous avons d'autres acquéreurs.

M. Carvoyeur : Sinon, la Commission des Finances ne sert à rien. Si on veut garder une certaine éthique, d'ailleurs, la présidence de cette commission devrait être offerte à l'opposition, comme dans certaines communes. Il faut l'appliquer jusqu'au bout. Par exemple, s'il y a une modification des éléments qui ont été décidés en Commission des Finances, il est nécessaire d'en informer les membres. Si ce ne sont que des godillots qui sont là pour juger, on laisse comme ça, c'est tout.

N. Bourdouné : Voilà ce qui nous différencie, M. Carvoyeur. J'ai su rester discret, vous me le reprochez. Vous n'avez pas su rester discret, je vous le reproche.

Il est proposé de vendre la parcelle de 1 575 m² cadastrée section BH n° 57, 2 rue des 43 Tirailleurs, à Monsieur Claude MARAN, propriétaire de la parcelle contiguë.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Ressources humaines :**

- Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel municipal

N. Bourdouné : Il est proposé d'attribuer une subvention au COS correspondant à 2,81 % des dépenses de l'année N-1 relatives aux articles budgétaires 64111, 64131 et 64168 concernant la rémunération des agents, soit :

Budget général : 58 895,94 euros

Budget eau : 1 002,57 euros

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Environnement :**

- Programme de travaux forestiers 2022

D. Girault : L'Office National des Forêts propose d'engager le programme de travaux suivant dans la forêt communale :

- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole sur la parcelle 21,
- Maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 31,
- Dégagement mécanique des régénérations naturelles sur la parcelle 42 A.

Montant des travaux : 12 270 € HT.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Institutionnel :**

- Commissions et délégations : Désignation de délégués

N. Bourdouné : Il y a lieu de procéder à la désignation des délégués pour les commissions et organismes suivants, à la suite de la démission de Madame Bonin Blin.

M. Julien Guibert ne participe pas à l'ensemble des votes.

- Commission d'Appel d'Offres : 1 titulaire issu de la majorité municipale : David Dapoigny **(1 abstention)**.
- SIEEEN : Compétence conseil en énergie partagée : 1 délégué : Dominique Girault **(1 abstention)**.
- Mission Locale Bourgogne Nivernaise : 1 délégué titulaire : 2 candidats : Odile Maillard et Nicolas Bourdouné : **2 voix pour Odile Maillard et 20 voix pour Nicolas Bourdouné**.

Mission locale 1 délégué suppléant : Alain Dedienne **(2 abstentions)**.

- GIP Territoires Numériques : 1 délégué titulaire : Nicole Faule **(2 abstentions)**.
- SEM Patrimoniale de la Nièvre : 1 délégué : Gilles Texier **(unanimité)**.
- Commission Culture : 2 délégués issus de la majorité. Ruddy Pardanaud ne souhaitait plus siéger dans cette commission du fait de son manque de disponibilité à cause de son activité : Kabourra Cavalli et Nicole Monfourny **(2 abstentions)**.
- Commission de délégation de service public eau : 1 suppléant : Véronique Lépinasse **(unanimité)**.
- Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du nivernais : 1 délégué titulaire : Kabourra Cavalli **(1 abstention)**.

- **Urbanisme :**

- Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Clamecy et Surgy

R. Gateau : Du 16 décembre 2021 au 20 janvier 2022, il a été procédé à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société ENERTRAG Bourgogne Bagatelle pour un projet de parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Clamecy et Surgy.

Il s'agit d'implanter sur d'anciens terrains industriels appartenant au groupe Solvay (partie Nord du site) une centrale photovoltaïque d'une puissance de 13,2 à 16,3 MWc (mégawatts crête) comprenant 36 316 modules, 9 postes de transformation et 2 postes de livraison.

La surface totale recouverte par les panneaux, d'une hauteur de 0,8 à 1,66 m, sera de 74 159 m². La durée d'exploitation du parc photovoltaïque sera de 30 ans minimum, ce qui correspond à la durée de vie des panneaux. À la fin de son exploitation, il sera démantelé et les panneaux seront recyclés.

Ce projet fait suite à la volonté du groupe Solvay de mettre en sécurité l'ancien site de La Rochette, lieu de rassemblements illégaux, situé à proximité de l'usine en activité de Solvay tout en valorisant économiquement une friche industrielle.

Il prévoit la production d'électricité renouvelable pour le réseau d'électricité public et à des fins d'autoconsommation.

Il participera notamment à l'atteinte de l'objectif de la commune de produire plus d'énergie renouvelable qu'elle ne consomme d'énergie à l'horizon 2035 dans le cadre de la démarche de territoire à énergie positive. Il lui permettra également de bénéficier de retombées fiscales pendant la durée d'exploitation du parc.

Le projet, qui a reçu un avis favorable des services consultés (DDT, Conseil Départemental, DIR, SNCF, DREAL) a fait l'objet d'une attention particulière au regard de la biodiversité présente sur le site et des contraintes techniques propres à la proximité de l'usine en activité et de l'Yonne.

Les anciens bâtiments, toujours présents sur le site, seront démolis. Seuls subsistent la chapelle, partiellement effondrée, et les hangars industriels de ce qui était, en 1947, l'usine de Bagatelle et sa cité ouvrière. Ceux-ci ont fait l'objet d'autorisations de démolition en 2018 et 2020.

Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande de permis de construire déposée par ENERTRAG.

J. Guibert : Pour ne pas être redondant avec l'échange en Communauté de communes, je réaffirme mon opposition à la démolition de la chapelle de l'usine et la conserver. On peut la transformer et en faire quelque chose d'intéressant. On apprend qu'un permis de démolition a été acté en 2018 pour la chapelle et en 2020 pour la cheminée. Je réaffirme mon opposition à cette destruction.

Pour ce dossier, on est sur la demande de permis de construire pour les panneaux. Je n'ai pas d'opposition pour le projet et j'y suis plutôt favorable. Mais, j'aimerais qu'on puisse trouver une solution de maintien de cette cheminée et de cette chapelle. On peut les conserver. Je sais que Mme Maillard s'en était aussi fait l'écho. On apprend dans des documents qu'une réunion avec tous les conseillers municipaux a eu lieu le 15 octobre 2020 pour présenter toutes les teneurs du projet. Visiblement, les élus de l'opposition n'ont pas été invités, car nous n'avons reçu aucune invitation. Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Est-ce qu'il n'y avait que les élus de la majorité ?

N. Bourdouné : Je n'ai pas souvenir d'une réunion avec les élus, mais il y a eu une invitation par le porteur du projet avec d'anciens membres du personnel de l'usine Rhodia, des membres de la société scientifique. Nous sommes allés sur le site pour constater la réalité du terrain et des enjeux de l'implantation de cette centrale. Comme précisé par M. Gateau, on a pris en compte des contraintes environnementales et des sites d'intérêt environnemental présents sur cet espace : une zone humide qui sera préservée.

Cependant, la chapelle et la cheminée seront détruites. En ce qui concerne la chapelle, comme précisé en Communauté de communes, je me suis inquiété des éléments patrimoniaux dès que j'ai été alerté. La commune de Clamecy a récupéré l'essentiel des éléments il y a longtemps. Il ne reste que 2 piliers qui encadrent la porte d'entrée : un pilier représentant Saint Nicolas et un

autre représentant Saint Roch. Nous en avons échangé avec le directeur, le groupe va faire démonter les 2 piliers de la manière la plus respectueuse possible et ces œuvres de Pouyaud vont être offertes à la commune de Clamecy. Nous réfléchissons avec la société scientifique sur l'endroit le plus adapté afin de les mettre en valeur pour les habitants de Clamecy.

Nous avons aussi convenu avec M. Lemoine, le directeur de la société scientifique, de rencontrer le directeur de l'usine pour retourner sur le site, et plus spécifiquement dans la chapelle, afin de nous assurer qu'il n'y a plus le moindre élément patrimonial à sauver. Si c'était le cas, nous ferons en sorte de les conserver la commune de Clamecy s'y engage.

J. Guibert : Pour moi, une chapelle n'est pas qu'un tas de pierre sur lequel on peut extraire des éléments patrimoniaux. C'est aussi un esprit, une forme d'identité. Est-ce qu'on m'a bien renseigné ? C'est à creuser. Mais, j'ai contacté l'évêché pour savoir s'il y avait des documents de désacralisation du site. Personne n'a été capable de le retrouver. A-t-elle eu lieu ? L'évêché m'a dit qu'il n'avait pas de document. Cette question reste entière.

Vous dites qu'il n'y avait pas de réunion le 15 octobre, mais une visite du site. Cette date est mentionnée dans plusieurs documents. La question reste entière. Il est dommage que les élus de l'opposition n'aient pas été conviés à cette visite du site. Nous ne sommes pas des sous-élus. J'espère que les élus de l'opposition pourront vous accompagner pour la prochaine visite. Il est important, dans un dossier comme celui-là, que nous soyons associés à ce travail.

M. Bourdoune : Il appartiendra à l'usine d'ouvrir son site aux habitants. Lors de cette réunion de travail dont je vous parlais, seuls les maires de Surgy et de Clamecy étaient invités. J'ignore qui l'affirme, mais il n'y a pas eu de réunion avec l'ensemble des élus de la majorité. Pour ma part, je ne l'ai jamais affirmé.

Mme Ciudad-Kadi : On peut le voir sur l'ensemble des réseaux sociaux, il n'y a pas eu d'autres élus en dehors de M. Le Maire sur le site de Solvay.

M. Guibert : Il est mentionné sur le document une réunion avec l'ensemble des élus municipaux. Je vous retrouverai le document.

M. Bourdoune : C'est un site sécurisé, puisque nous sommes en zone SEVESO.

M. Guibert : Mon propos n'est pas que l'ensemble des élus se rendent sur site. Il est mentionné une réunion le 15 octobre 2020. C'est faux, j'entends, mais c'est mentionné dans les documents. À tort ou à raison, cette réunion a-t-elle eu lieu ou pas ? En tant qu'élus, j'apprends qu'ENERTAG a organisé une réunion, je n'ai pas trace de cette invitation. Je demande si elle a eu lieu ou non, mais c'est inscrit sur les documents.

Mme Lépinasse : Les principaux intéressés sont là. Nous n'avons pas été conviés à une quelconque réunion, ni sur le site, ni pour la chapelle. Je pense que tous les conseillers peuvent en attester. Je pense que notre parole est plus importante que les écrits. ENERTAG mentionne n'importe quoi.

M. Bourdouné : M Girault me confirmait qu'effectivement, il n'y a pas eu de réunion à Clamecy, que ce soit avec la population ou les conseillers municipaux. En revanche, à l'initiative du porteur du projet et du maire de Surgy, il y a eu une réunion à Surgy en direction des élus et des habitants de Surgy. Surgy n'est pas Clamecy.

M. Guibert : Le document ne précise pas Surgy. On ne peut pas savoir.

M. Bourdouné : C'est là où les réseaux sociaux sont parfois vecteurs de fausses informations.

M. Carvoyeur : Dans mes souvenirs de jeunesse, le long de la route qui mène à la Forêt il y avait des bassins de rétention de produits chimiques très corrosifs. Y aura-t-il une dépollution de ces bassins et aurons-nous un droit de regard sur la qualité de la dépollution ?

M. Bourdouné : La DREAL est chargée de ce sujet. S'ils ont donné l'autorisation.

M. Carvoyeur : Rappelez-vous du stockage de Surgy. Les futs de Derichebourg peuvent encore revenir. C'est un temps que certains ne peuvent pas connaître. Ce sont des produits très dangereux et qui ont simplement été recouverts de terre. Cela m'embêterait que l'on fasse au moins l'impasse sur un sondage de pollution à cet endroit. La DREAL va-t-elle faire des études ?

M. Bourdouné : Ce terrain est de la friche industrielle qui n'est exploitable que de cette manière. Il y a cet impératif de dépollution de surface. Si, lors des travaux, il y a le moindre élément suspect, les travaux s'arrêteraient immédiatement. La DREAL de maintenant n'est pas celle de 40 ou 50 ans et nous serons très attentifs au respect de ces éléments. Nous sommes très soucieux du respect de l'environnement de manière générale. Ceci serait un problème de santé publique. Personne et encore moins l'État ne souhaiterait assumer ce risque.

Mme Maillard : Je souhaite faire un récapitulatif de la rencontre avec les habitants et vous faire part des faits. Je rejoins M. Guibert sur un document de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté.

En 2018, une demande de permis de démolir concernant la chapelle a été sollicitée par Solvay et validée tacitement par la commune de Clamecy. Le 2 avril 2020, Solvay a contacté le service urbanisme de Clamecy. Les 28 et 29 juillet 2020, il y a eu une première rencontre avec les maires de Clamecy et Surgy. Le 9 septembre 2020 a eu lieu une réunion pour présenter le projet photovoltaïque de Bagatelle. Le 24 septembre 2020, une rencontre avec la mairie de Surgy a eu lieu pour exposer les conclusions. Le 4 octobre 2020, une réunion à la salle des fêtes de Surgy en présence de membres du Conseil Municipal de Clamecy pour faire une présentation de toutes les contraintes du projet avant la réalisation de l'implantation et les prochaines étapes du développement. Nous n'étions pas invités. Le 15 octobre 2020, une réunion à la mairie de Clamecy en présence de M. le maire de Clamecy et des membres du Conseil Municipal pour présenter les contraintes du projet avant la réalisation de l'implantation et les prochaines étapes du développement. Nous n'étions pas invités. Le 27 octobre 2020, un autre permis de démolir a été délivré.

Il semblerait que différentes mesures soient prises pour l'installation dans les meilleures conditions alors qu'un site Natura 2000 est identifié à moins de 5 km avec la présence de mammifères menacés d'extinction, 15 espèces de chauves-souris, des amphibiens, etc. Je vous laisse lire le document. Il reste que nous ne connaissons pas le lieu de fabrication de ces panneaux. Toutefois, je vote positivement pour ce projet car toutes les activités de maintenance

et d'entretien du parc photovoltaïque seront réalisées par des entreprises locales. Les câblages et les raccordements électriques seront des opérations réalisées pour la plupart par des entreprises locales et françaises. Parce que la collecte et le recyclage des produits seront assurés, parce que l'étude, lue sur nievre.gouv.fr, fait savoir que la matière première et les panneaux seront recyclables et que les lignes à haute tension seront enfouies. Les éléments boisés, les espèces menacées et protégées seront conservées au maximum.

La validation du permis de construire va entériner la décision de démolition de la chapelle. Reste son devenir encore debout. Elle attend son sort. Avez-vous pu en conserver l'ensemble pour que les anciens de Bagatelle puissent continuer à être fiers d'avoir appartenu à cette cité ouvrière et tant de souvenirs ?

M. Bourdoune : Croyez ce que vous voulez. Cette réunion a été suggérée. Dans les faits, on vous explique qu'elle n'a pas eu lieu. Aucun élu de la majorité n'y a participé, ni des élus de l'opposition. Personnellement, je n'y étais pas. On peut donc considérer qu'elle n'a pas eu lieu. Si elle a bien eu lieu, la personne chargée de la présentation a dû bien s'ennuyer. J'entends vos propos. Je vois que vous connaissez le sujet du bout des doigts. Il est important de redonner de la fierté aux anciens enfants de Bagatelle, car les anciens ouvriers ne sont plus de ce monde, pour la plupart. Excusez-moi, il y en a encore.

Mme Maillard : Il en existe encore sur Clamecy, Monsieur Bourdoune.

M. Bourdoune : Bien sûr, Madame Maillard. Par ailleurs, je n'ai pas fini mon propos. Je ne vous ai pas interrompu pendant la présentation de votre calendrier de l'Avent, je vous demanderai de faire de même. Un travail mémoriel important va être effectué avec le porteur de projet, l'entreprise, la société scientifique et la Ville de Clamecy. Nous travaillons actuellement sur la structuration de cet événement. Nous vous donnerons rendez-vous prochainement à ce sujet. Le souvenir de ce lieu, qui est important pour notre cité, n'est pas quelque chose que nous considérons comme négligeable. Nous avons parfaitement conscience que c'est un élément qui participe à la mémoire de notre territoire. Je suis fier de voir, c'est un droit, que cette friche trouve une nouvelle destination en direction du « respect de l'environnement » et de la création d'énergie propre. C'est plutôt une très bonne chose pour l'entreprise, les habitants, pour les anciens de Bagatelle et accessoirement pour la planète. En cas d'incident, on risque beaucoup moins avec une centrale photovoltaïque qu'avec une centrale nucléaire.

Mme Taupenot : Les services du patrimoine ont visité l'usine. Ils ont décidé de classer les fresques des bâtiments administratifs au patrimoine industriel de la France. Des gens qui s'occupent du patrimoine de la France s'intéressent à ces bâtiments et constatent qu'il y a des particularités à protéger.

M. Bourdoune : Pour conclure, avant de passer au vote et répondre à Monsieur Guibert, cela ne m'étonne pas que le diocèse n'ait pas trouvé de document concernant la désacralisation du lieu. Ils ne les retrouvent jamais. Il y a très longtemps qu'il n'y a plus eu la moindre cérémonie dans cette chapelle. Sachez qu'au bout d'un certain nombre d'années sans cérémonie, un lieu est automatiquement désacralisé, ce qui est le cas de cette chapelle. Il en est de même pour l'église de Bethléem, qui est aussi désacralisée. Il ne reste que la crypte avec des fresques réalisées par le même artiste, Pouyaud.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Travaux : seconde tranche de travaux de l'église Notre-Dame de Bethléem**

N. Bourdoune : À la suite du dépôt du dossier DETR auprès de la Sous-Préfecture concernant la seconde tranche de travaux de l'église Notre-Dame de Bethléem, une opportunité d'augmentation du financement de l'Etat peut s'envisager. Il convient donc d'actualiser le plan de financement afin de justifier la demande de DETR plus importante.

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux_Reprises en sous-œuvre	764 000,00	DRAC	40,00%	449 797,60
Honoraires / Etudes / Aléas	114 600,00	Région BFC	8,93%	100 449,40
Etudes GEOLIA	30 530,00	Mécénat privé	1,07%	12 000,00
Divers (SPS, CT), études complémentaires, aléas de hausse	115 364,00	Etat DSIL/DETR	30,00%	337 348,20
Location échafaudage (période janvier à décembre 2022)	100 000,00	Autofinancement	20,00%	224 898,80
TOTAL HT	1 124 494,00			1 124 494,00

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce nouveau plan de financement prévisionnel.

Un petit point d'actualité avant de passer au vote. Comme mentionné dans le ROB, des sondages sont actuellement réalisés pour permettre d'affiner les travaux ainsi que leur coût. Le permis de construire est signé. L'élaboration des documents de concertation va pouvoir être amorcée.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- **Informations diverses :**

- **Site internet :**

N. Bourdoune : Je vais vous rappeler un rendez-vous que nous avons déjà évoqué en décembre. Dans le cadre de la refonte du site Internet de la ville de Clamecy, je vous demande de bien vouloir vous présenter chez Philippe Petrolèse, rue Marié-Davy, afin que tous les conseillers municipaux soient pris en photo avec le même fond. Un certain nombre d'entre vous n'ont pas effectué cette démarche. Je souhaiterais vous presser. Il s'agit d'un commerçant local et il ne

sera payé qu'à l'issue de sa mission. Vous pouvez le contacter pour prendre un rendez-vous ou présenter spontanément pour aller au terme de la mission qui lui a été confiée.

- **Logo :**

N. Bourdoune : Dans le cadre de la refonte du site, nous avons acheté une prestation complémentaire qui concernait la création d'une nouvelle identité visuelle de la ville de Clamecy, plus moderne.

C'est un processus d'élaboration partagé entre des élus et le prestataire-concepteur. La nouvelle identité visuelle de la ville de Clamecy est une remise au goût du jour de la précédente charte graphique avec la mise en valeur d'éléments patrimoniaux essentiels : la tour de la collégiale, que nous voyons partout où nous tournons dans Clamecy ; ainsi que le drapeau, un élément de fierté de notre commune, commémorant la résistance au coup d'état de Napoléon le petit, dit Napoléon III.

Autre déclinaison du logo « Petites villes de demain », ce qui permet de mettre en avant la démarche dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui, c'est-à-dire des villes modernes qui travaillent à leur attractivité, et nous sommes persuadés que ce logo qui est simple mais met en avant l'un des éléments de notre patrimoine, optimisera l'attractivité de notre territoire. Les couleurs ne sont pas totalement figées. Il se décline de différentes manières.

Certains ont fait une fixation sur la première présentation, faite lors de la signature du contrat territoire « eau & climat » en pointant du doigt le fait que la tour de la collégiale était rouge, ce qui provoquerait une symbolique secrète, qui est le fruit de leur imagination et de leur interprétation. Il est important de retenir sa forme plus que ses couleurs.

Cela renvoie à l'identité historique de notre histoire Clamecy la rouge, Clamecy la rose, Clamecy la socialiste. Clamecy a toujours été une terre de gauche, sauf pendant la période Brulfer, pendant l'épisode 1941-1944.

On est sur une couleur or. Il faut retenir sa forme, son aspect moderne, l'ouverture. On va pouvoir décliner cela très facilement sur des goodies. Clamecy est aussi une marque, une identité. C'est un nouveau logo épuré et efficace, qui témoigne de l'engagement et de l'action, deux caractéristiques fondamentales pour la municipalité en place.

Cette nouvelle identité visuelle est signée par l'agence ITI conseil, implantée à Nevers. Cette agence a été choisie par nos élus parmi une sélection de prestataires locaux et c'est cette même agence qui a proposé 7 logos différents, puis 5, puis 2, puis un seul. On est sur un acte de création d'un designer dont c'est le travail, qui maîtrise les codes et c'est le produit final et que nous souhaitons vous présenter ce soir.

Mme Maillard : Je préfère juste vous dire une petite chose. C'est dommage que l'on n'ait pas été convié pour le logo. Puisque vous en parlez, vous pouvez peut-être nous en indiquer le prix qu'il a coûté.

Avant, je voulais vous demander au niveau de l'épicerie solidaire, qui est fermée du 3 au 25 février. J'ai des personnes qui m'ont appelée pour connaître les raisons et comment les personnes peuvent se ravitailler en nourriture.

N. Bourdoune : Je vais vous rappeler encore une fois le principe des questions diverses qui est que vous nous les transmettiez avant le Conseil Municipal afin de les intégrer pour cette séance ou la séance suivante.

Pour compléter avec le coût du logo : en 2021, nous avons pour le site internet une première somme de 5 000 € au budget primitif et une deuxième somme de 1 900 € au budget supplémentaire. La création de ce logo était inscrite au BP et au BS pour la refonte du site et la création du logo. Il n'y a pas de mauvaise surprise et rien de caché. Lorsque nous avons voulu moderniser le site internet de la ville, cela impliquait une nouvelle charte graphique avec la création d'un logo. Cela fait partie de la prestation pour un coût global de 6 900 €. Nous vous présentons ce soir le fruit de ce travail.

J. Guibert : Le diable se cache dans les détails. Vous nous dites que nous avons voté une charte graphique qui comprenait pas mal de choses. Il n'était pas marqué noir sur blanc en gras que vous comptiez changer le blason et le logo de la ville de Clamecy. C'est quand même un élément important qui concerne tous les habitants du territoire. On apprend que c'était presque caché dans un dossier. On parle de changement de charte graphique. On apprend qu'une petite équipe a travaillé sur ce logo, qu'il a circulé au sein des élus de la majorité. Vous êtes le chantre de la démocratie participative, mais visiblement, l'opposition n'a pas le droit de participer à cette démocratie. Je trouve cela triste. C'est un logo qui reprend l'histoire de gauche de la ville, que cette ville a toujours été à gauche et donc, vous reprenez cette identité. Il n'y a pas que des Clamecycois et des Clamecycoises qui sont de gauche. Je fais partie de cette population qui n'est pas de gauche. Est-ce que vous les excluez de la population en faisant un logo politique ? C'est une question singulière. Ce blason historique de la ville de Clamecy a lui aussi une identité. Nous avons des couleurs historiques qui sont le bleu et le jaune. Je note que l'on fait un choix politique au détriment de l'identité visuelle de la ville, tout simplement.

M. Bourdouné : Petite précision. Je parlais de l'interprétation supposée politique qu'en font certains, même si j'explique qu'historiquement la ville de Clamecy a été régulièrement de gauche. Cependant, nous avons présenté une version blanche.

M. Guibert : Et pourquoi pas jaune et bleu ? C'est une couleur historique.

M. Bourdouné : Cela pourra être une hypothèse.

M. Guibert : Je pense qu'il y a cette charte couleur. Clamecy, c'est aussi pour ces couleurs, jaune et bleu, qui sont là depuis très longtemps. Ce blason est multiséculaire, c'est une réalité historique. Ne gommons pas tout. Il ne faut pas faire que du contemporain. Il faut aussi garder cette identité commune à tous les habitants. Je ne suis pas sûr que le changement du logo apporte du dynamisme. C'est dans l'interprétation que l'on peut avoir. Je ne suis pas certain qu'un habitant, quelque part en France, se dise « je vais créer mon entreprise à Clamecy parce qu'il y a un logo dynamique ». C'est un leurre.

M. Bourdouné : Je ne suis pas persuadé que nous puissions nous mettre d'accord sur le choix de ce logo. Je n'ai rien contre le blason que l'on retrouve sur le fronton de la mairie, à l'entrée de la médiathèque, à l'entrée du parc Vauvert. Je ne vais pas le faire disparaître. Il s'agit de donner une identité plus moderne à la cité. J'ai des engagements politiques, vous avez des engagements politiques. Je suis le maire de tous les Clamecycois. L'intérêt de ce logo est de reconnaître clairement Clamecy.

Quand on regarde le logo de la ville de Nevers et celui de Clamecy, il me semble que c'est quasiment le même, sauf un tout petit point rouge sur une partie du lion que la pudeur m'empêchera de citer ici. Cela renvoyait au Comte de Nevers. Depuis, il y a eu le déroulement de l'Histoire, la Révolution française, les 5 Républiques. Effectivement, nous mettons en avant le drapeau tricolore qui est sur la collégiale, même si le bâtiment n'est pas désacralisé. C'est un

phénomène issu d'un fait historique. Ce n'est pas la négation de l'identité précédente, c'est une modernisation de celle-ci.

M. Guibert : On ne sera pas 100 % d'accord sur ce sujet, vous l'avez dit. Au-delà de cette question, est-ce que vous avez budgété le changement des logos sur les véhicules, les EPI, les documents administratifs ? Au-delà du changement de logo, cela impose beaucoup de changements. Sera-t-il de façon immédiate ou au renouvellement du matériel ?

N. Bourdouné : J'ai horreur du gaspillage. Ce sera de façon progressive. Nous utiliserons le papier en stock. Il y a une identité historique de Clamecy, qui est celle du blason et une identité plus moderne que nous souhaitons mettre en place. Le remplacement de l'un à l'autre se fera de manière très progressive.

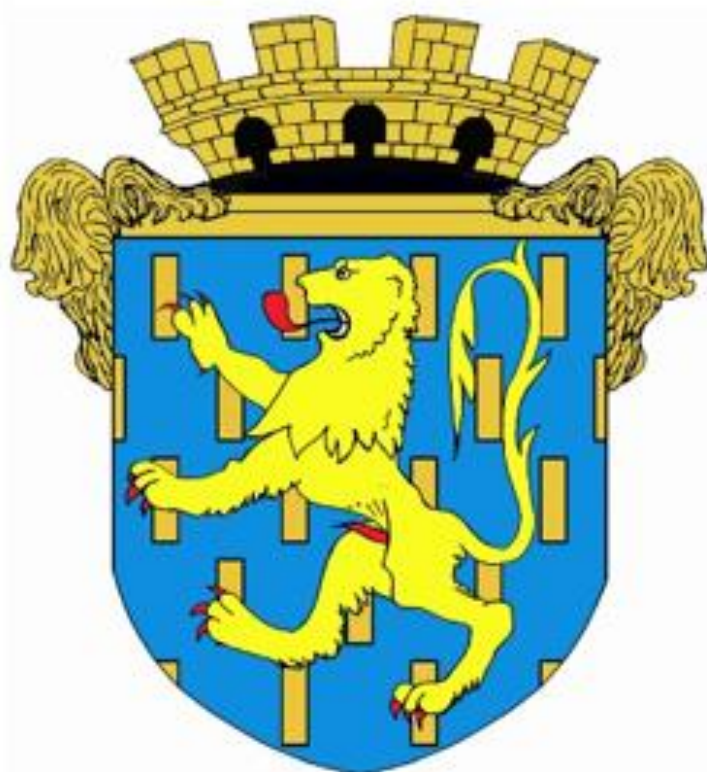
Nous aurons quand même une présentation aux habitants via :

- La presse par un communiqué de presse transmis au Journal du Centre.
- Les différents supports de communication (panneau lumineux et sucettes).

Je suis garant des finances de la collectivité, et je n'entends pas dépenser de l'argent inutilement sur une simple opération de communication.

M. Bourdouné : En ce qui concerne l'épicerie sociale, elle est fermée actuellement. Les Restos du Cœur sont ouverts.

L'intervention concernant l'épicerie sociale n'est pas retranscrite.



Ville de CLAMECY

Rapport d'Orientation Budgétaire
Budget annexe eau
2022

Budget annexe EAU

La collectivité poursuit les actions engagées pour la protection de la ressource en eau via la cellule d'animation agro-environnementale sur les bassins d'alimentation de nos deux captages (Foulon / Fontainerie).

Dans ce cadre, l'année 2022 sera marquée par la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), qui engage la Ville de Clamecy, en partenariat avec les trois autres collectivités de la cellule d'animation, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour trois années.

L'innovation majeure de ce contrat concerne la mise en place du dispositif expérimental des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés en fonction du service qu'ils rendent pour protéger l'eau à travers leurs pratiques agricoles (réduction de pesticides). Ce dispositif est mis en place avec la commune de Brinon-sur-Beuvron, pour cinq ans.

Enfin, du fait de la pandémie, l'étude engagée pour élaborer le schéma directeur d'alimentation en eau potable a pris du retard. A terme, elle permettra la planification des travaux à venir.

Autre changement de l'année 2022 : la poursuite de la consultation concernant la délégation de service public eau potable. Actuellement géré par l'entreprise VEOLIA sous forme d'affermage, le contrat de délégation de service public (DSP) arrive à échéance en juillet 2022. A l'issue de la procédure de consultation, le titulaire du nouveau marché exercera cette délégation de service public.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2021	BS2021	BP2022
DEPENSES DE L'EXERCICE		336 916,00	65 820,00	459 625,00
011	Charges à caractère général	74 760,00	25 100,00	62 250,00
012	Charges de personnel	49 200,00	1 000,00	50 050,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	-	5,00
66	Charges financières	30 000,00	-	37 000,00
67	Charges exceptionnelles		29 720,00	145 000,00
042	opérations d'ordre	98 100,00	-	98 200,00
68	Dotations aux amortissements			
701249	Atténuations de charges			
22	Dépenses imprévues		10 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	84 851,00		67 120,00

Ce budget correspond principalement à la cellule d'animation agro-environnementale pour la protection des six captages prioritaires du nord de la Nièvre. Cette cellule, issue du partenariat entre les différents maîtres d'ouvrages (Ville de Clamecy, SIAEP de la Bourgogne Nivernaise, mairie de Brinon-sur-Beuvron, mairie de Dornecy) et fédérée par la Ville de Clamecy, se compose d'une animatrice à temps plein.

En 2022, les analyses d'eau des captages sont poursuivies pour garantir un suivi régulier de la qualité de l'eau. Les analyses de reliquats azotés sont également reconduites, sur proposition du comité technique. Une communication auprès des consommateurs d'eau sur la qualité de l'eau et la présence de métabolites est prévue. La baisse du chapitre 011 est justifiée par la réalisation en 2021 d'une étude relative à la mise en place des PSE, étude non reconduite en 2022.

En dépenses, la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux bouleverse les équilibres habituels avec une somme importante allouée au titre de ces PSE. Le mécanisme vise à rémunérer les agriculteurs engagés, une quinzaine à ce jour, pour les services rendus à l'environnement à travers leurs pratiques agricoles. L'Agence de l'Eau finance les PSE à 100% : un versement est réalisé chaque année par convention de mandat à la mairie de Clamecy, qui assure l'instruction des dossiers et le versement des paiements aux agriculteurs. La prestation de contrôle chez les agriculteurs ne pourra être aidée financièrement (estimée à 4 000 €/an).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2021	BS2021	BP2022
	RECETTES DE L'EXERCICE	336 916,00	208 527,82	459 625,00
70	Produit de la surtaxe	185 275,00	-	185 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, participations	95 288,00	13 050,00	218 240,00
75	Autres prod. de gestion courante	-	-	-
013	Atténuation de charges			
76	Produits financiers (sf 762)	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
042	Opérations d'ordre	56 353,00	-	56 385,00
79	Transferts de charges			
72	Travaux en régie			
66	Frais financiers			
002	Excédent reporté		195 477,82	

L'agence de l'eau Seine Normandie apporte un financement à hauteur de 80 % sur les frais de personnel et une aide forfaitaire de 8 000 € sur les frais de fonctionnement.

Les actions spécifiques, telles que les analyses d'eau ou de sols, sont subventionnées également à 80%.

Les paiements pour services environnementaux sont financés à 100%.

Surtaxe :

Elle sert à l'équilibre du budget de fonctionnement.

Rappel : la surtaxe eau est composée d'une surtaxe appliquée aux communes extérieures alimentées en eau traitée correspondant à la charge résiduelle des travaux d'investissement issus de l'usine de traitement : annuités d'emprunts et du différentiel de la cellule d'animation des captages.

Elle sera calculée en tenant compte des volumes vendus en 2021 qui doivent être communiqués par le délégataire. Elle est actuellement de 0.2405€. Il est proposé un maintien de cette surtaxe.

En 2021, les volumes d'eaux vendus représentent 52 394 m³ répartis comme suit :

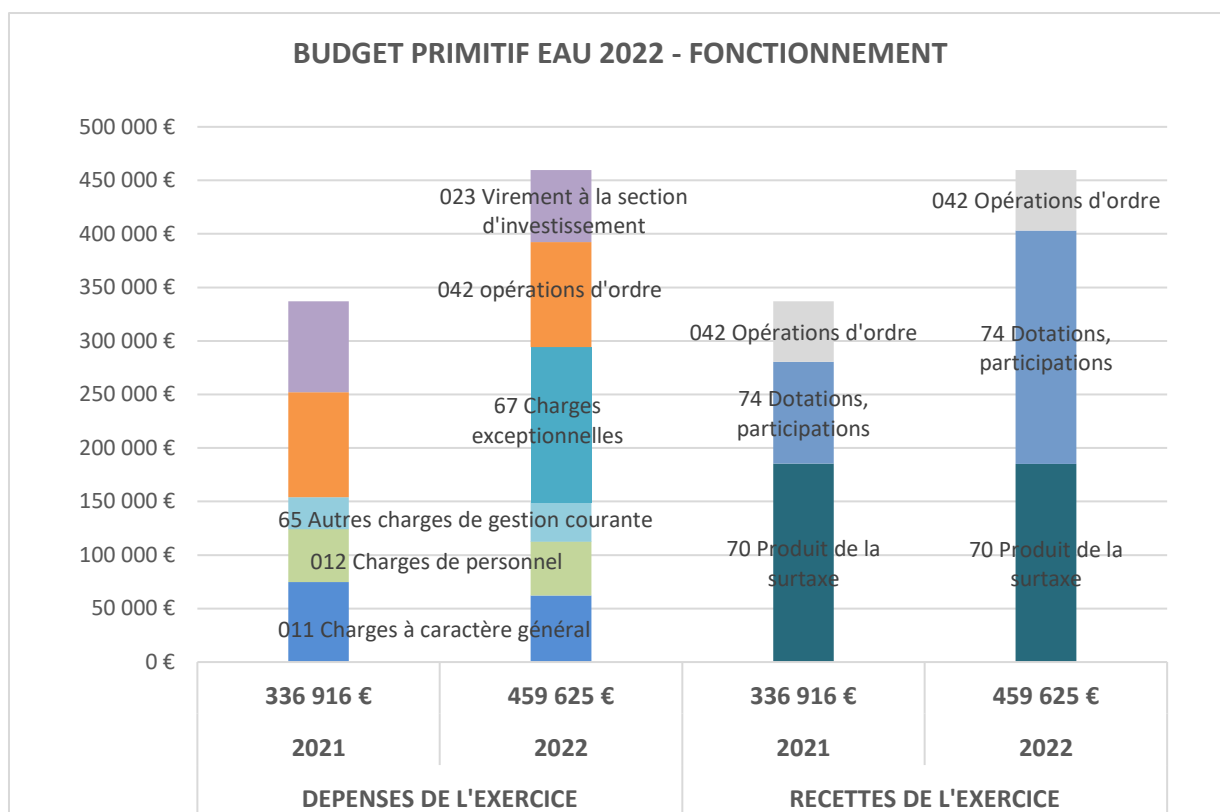
- ARMES :	11 687 m ³	2 810,72 €
- OUAGNE :	15 970 m ³	3 840,79€
- CHEVROCHES :	6 816 m ³	1 639,25€
- RIX :	9 998 m ³	2 404,52€
- SURGY LA FORÊT :	12 642 m ³	3 040,40€
- SEMBREVES :	1 389 m ³	334,05€
		<u>TOTAL : 14 069,73€</u>

Quant à la surtaxe pour la commune de Clamecy il est proposé de maintenir le même montant soit 0.6250 €/m³. Aucune augmentation de surtaxe n'est proposée en 2022.

Volumes vendus en 2021 : 299 916 m³ soient **187 447,50€**.

Total des recettes attendues : **201 517,23 euros**.

Par mesure de prudence (des avoirs et régulations peuvent intervenir), une recette de 185 000 euros est inscrite au budget eau 2022.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP2021	BS2021	BP 2022
DEPENSES	186 690,00	113 922,06	167 259,00
001 Déficit reporté		113 922,06	
139 Subv inscrites cpte de résult	56 353,00	-	56 385,00
16 Remboursement capital	103 000,00	-	105 000,00
20 Etude	-		-
213 Usine de traitement			
23 Programmes travaux	27 337,00	-	5 874,00
041 Opérations patrimoniales			-

Concernant l'investissement, le programme de renouvellement des canalisations sera établi à l'issue de l'étude du schéma directeur en cours. La réalisation de ce schéma directeur a pris du retard compte tenu de la crise sanitaire.

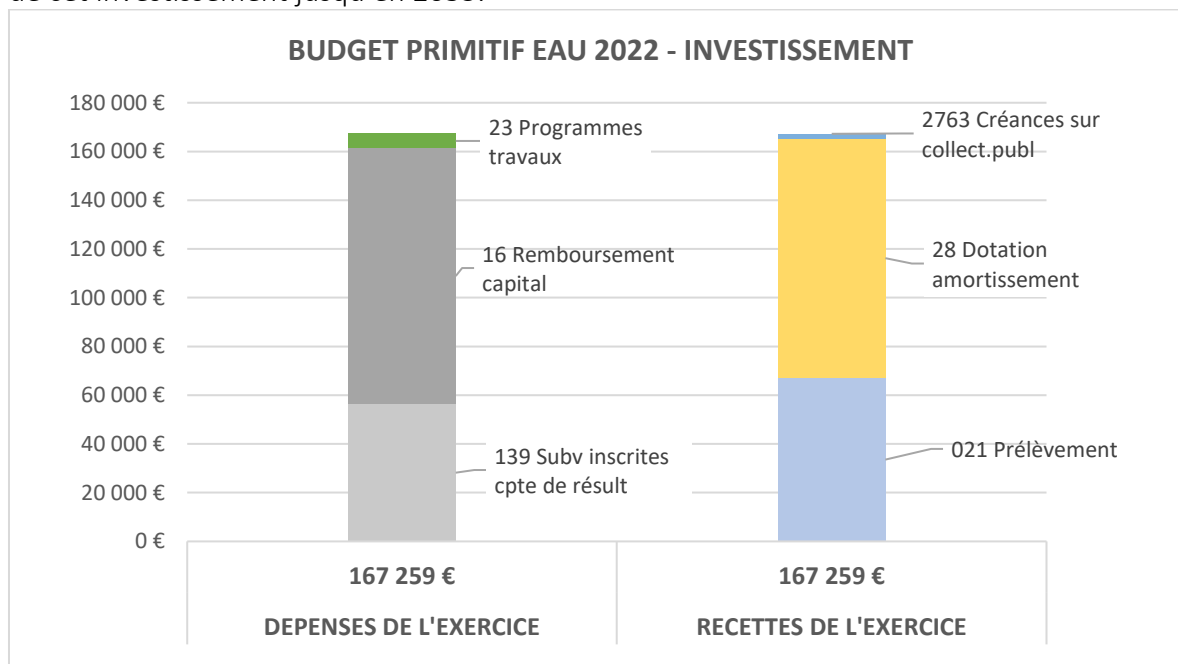
Le renouvellement des branchements plomb se fera au fur et à mesure des besoins identifiés.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP2021	BS2021	BP 2022
RECETTES		184 890,00	113 922,06	167 259,00
001	Excedent reporté			
021	Prélèvement	84 851,00		67 120,00
28	Dotation amortissement	98 100,00	-	98 200,00
1068	Affectation résultat		113 922,06	
13	Subventions			-
16	Intérêts capitalisés opé.d'ordre			
16	Emprunts			-
2315	Recouvrement TVA	-	-	
041	Opérations patrimoniales			
2763	Créances sur collect.publ	1 939,00	-	1 939,00

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des dotations aux amortissements ainsi que du prélèvement de la section de fonctionnement.

La commune de Ouagne continue de participer au remboursement de l'emprunt contracté pour le changement d'une canalisation de refoulement d'eau traitée, dont il avait été décidé le prolongement sur la portion reliant le réservoir du Plessis au bourg de Ouagne. Par convention, la commune de Ouagne s'est engagée à régler à la commune de Clamecy la charge résiduelle de cet investissement jusqu'en 2035.

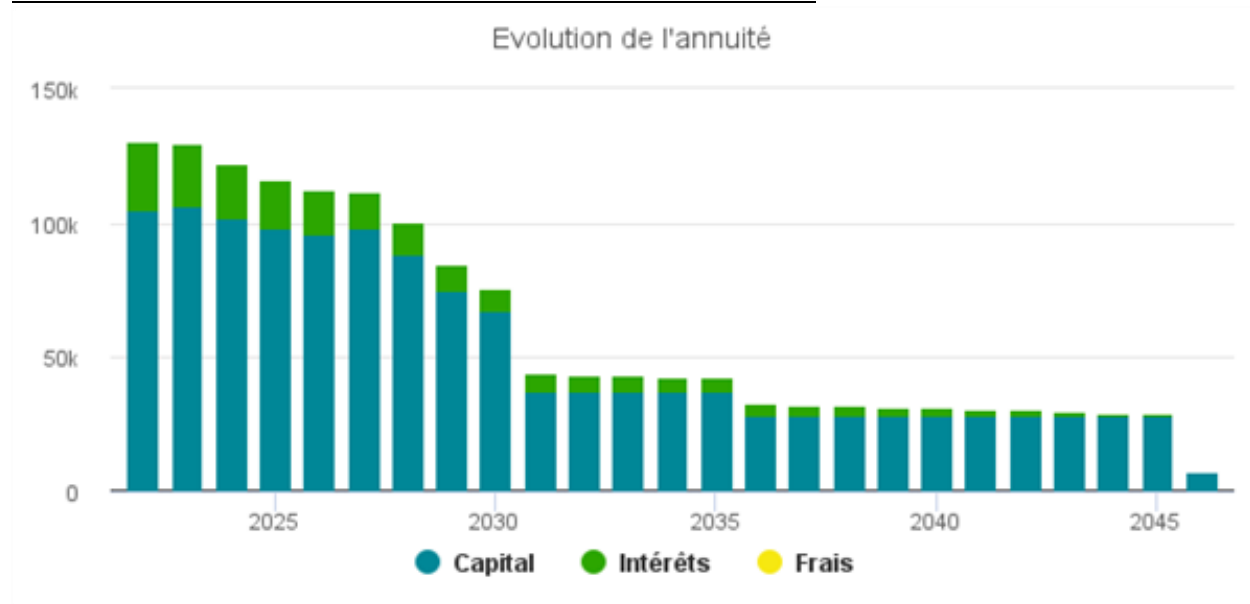


Structure et évolution de la dette de la collectivité – Budget eau

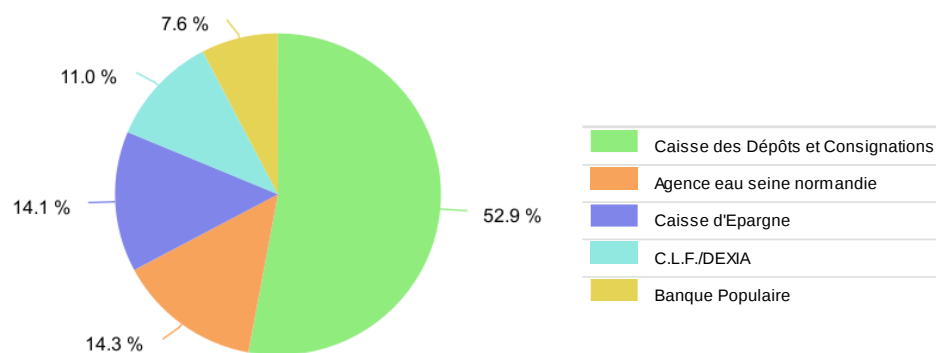
Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur le budget eau.

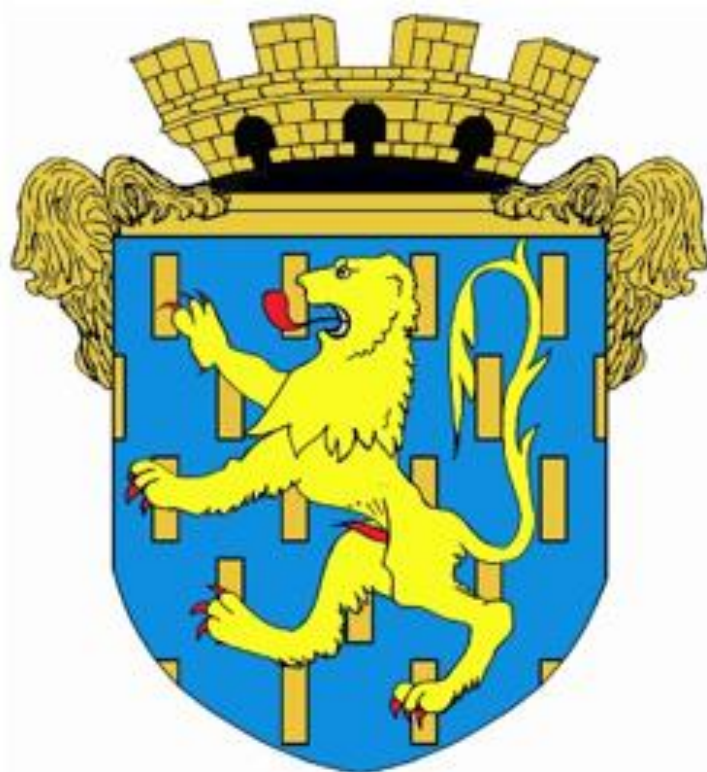
Encours de la dette : 1 319 071,36 euros.

Profil d'extinction des annuités de la dette encourue :



Répartition de l'emprunt par prêteur :





Ville de CLAMECY

**Rapport d'Orientation Budgétaire
Budget général
2022**

Rappel :

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB ci-après) permet de présenter et débattre des orientations budgétaires de la collectivité, des engagements pluriannuels envisagés, de l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que de la structure de la dette.

Il constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité : il permet l'information des élus et facilite la participation de l'assemblée délibérative aux discussions relatives aux grandes priorités et évolutions de la situation financière de la ville.

Conformément à la réglementation en vigueur, le débat d'orientation budgétaire aura bien lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, le ROB doit contenir :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- Les éventuels engagements pluriannuels s'ils existent ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, ainsi que les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

Sommaire :

1. Contexte général : de l'international au local
2. Rappel des principes budgétaires
3. Grandes orientations budgétaires 2022
 - a. Recettes et dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes et dépenses d'investissement
4. Zoom sur l'évolution de la dette de la collectivité – budget général

1. Contexte général : de l'international au local

♦ Au niveau international : rebond de l'économie malgré la crise sanitaire

Après le repli généralisé du Produit Intérieur Brut (PIB) à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets néfastes de la crise sanitaire sur l'activité économique.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

- Les États-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde, du fait d'une campagne de vaccination rapidement mise en place et de mesures moins restrictives (au prix d'une mortalité plus élevée) ;
- L'économie européenne a également redémarré, grâce aux nombreux plans de soutien budgétaire. La reprise est cependant plus lente du fait de règles sanitaires plus strictes et d'une importante disparité entre les Etats membres ;
- La Chine, quant à elle, a relancé massivement sa croissance, sans toutefois atteindre les niveaux d'avant la crise ;

D'autres éléments sont venus ralentir la reprise de la croissance économique. D'une part la remontée des prix de l'énergie, qui a induit une accélération de l'inflation au second semestre 2021, et d'autre part les pénuries de certains biens comme les semi-conducteurs, qui a limité certaines productions industrielles. Certaines chaînes logistiques et secteurs d'activité, en raison des confinements, des règles sanitaires et des pénuries de main d'œuvre, ont également connu une désorganisation.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Néanmoins, la propagation du nouveau variant Omicron laisse planer le doute sur la bonne santé de l'économie mondiale.

♦ Au niveau européen : une reprise tardive mais qui semble solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis, et de manière différenciée selon les pays.

Cet été, la hausse de la couverture vaccinale a bénéficié au secteur touristique. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contrainte par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Il est à noter une augmentation importante de l'inflation, notamment en lien avec le coût de l'énergie.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, cette politique monétaire est actuellement freinée, dans le but de limiter l'inflation constatée.

Ainsi, fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020), puis elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la France bénéficie de 39,4 milliards d'euros de prêts. Près de la moitié des fonds seront investis dans des projets écologiques.

♦ Au niveau national : un soutien massif à la croissance

La France a connu en 2021 une hausse historique de son PIB après la chute de 2020 (-7,90% en 2020 contre +6,47% en 2021). Celle-ci devrait se maintenir 2022 (prévision : +4%). Les prévisions de croissance nationale sont également favorables : entre 3,8 et 4%¹, soit légèrement en dessous de la prévision de croissance de la zone euro (4,3 à 5,1%).

Cette dynamique s'explique par un rebond de la demande intérieure, dans de nombreux secteurs touchés par la crise sanitaire (notamment hébergement et restauration). La consommation des ménages a progressé de 5 % au 3^e trimestre 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance.

L'investissement est resté stable au 3^e trimestre en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées alors que les importations sont restées stables.

Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril.

Les créations d'emplois se sont révélées dynamiques au 1^{er} semestre 2021, avec une baisse du taux de chômage au second semestre. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs et d'importantes difficultés en termes de recrutement.

Côté inflation, on constate une augmentation significative : +2,8% en 2021 selon l'INSEE. Celle-ci devrait se poursuivre en 2022, dans des proportions similaires. De nombreuses incertitudes rendent cependant les projections très incertaines.

¹ selon FMI, OFCE, Banque de France et le gouvernement

La stratégie gouvernementale du « quoi qu'il en coûte », appliquée en 2020 et 2021 est extrêmement onéreuse pour les finances publiques mais très protectrice pour les entreprises. Le déficit public explose sur cette période. L'arrêt des mesures d'aides d'urgence devrait progressivement résorber sa progression en 2022². Cependant, la grande inconnue est l'évolution du prix de l'énergie. En effet, le mécanisme mis en place par l'Etat visant à réduire la TICFE (Taxe intérieure sur l'électricité), budgété à 5,9 milliards d'euros, pourrait avoir un coût définitif beaucoup plus important.

Le budget national 2022 restera cependant expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques élevé. Ainsi, le gouvernement semble davantage compter sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique.

Déterminé à soutenir la croissance, le gouvernement a lancé son programme « France Relance » : 100 milliards d'euros distribués depuis septembre 2020.



Source : DGTTrésor

Les collectivités locales sont concernées à hauteur de 10,5 milliards d'euros.

➔ Quelques éléments sur la loi de finances pour 2022³ concernant les collectivités locales :

La loi de finances pour 2022 pour les collectivités est plus légère que les précédentes, car elle intervient en fin de mandat présidentiel et vise principalement à des ajustements sur les réformes fiscales. Elle intègre également des dispositions relatives à la continuité du plan de relance.

² Montant de la dette nationale : 2 900 milliards / Taux d'endettement : 116% du PIB

³ Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

Sur la fiscalité : maintien des modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (transfert de la TFB départementale aux communes et application d'un coefficient correcteur, comme en 2021).

Concernant le FCTVA⁴ : bascule vers une automatisation du reversement du FCTVA à compter de 2023 pour la ville de Clamecy.

En 2022, le montant de la DGF est de 26,798 milliards d'euros (niveau stable par rapport à 2021). Pour mémoire, le montant de la DGF, qui constitue une ressource essentielle de la section de fonctionnement des collectivités locales, a baissé de 27 milliards d'euros entre 2014 et 2017.

⁴ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

2. Rappel des principes budgétaires

L'élaboration du budget de la collectivité doit nécessairement respecter les principes suivants :



Unité budgétaire : l'ensemble des dépenses et recettes doivent apparaître dans un document unique, présenté et voté lors d'une seule et même séance. Seules les dépenses et recettes relatives à un budget annexe, un SPIC ou un SPA font l'objet d'un document budgétaire qui leur est propre.

Universalité budgétaire :

Non-affectation : sauf exceptions, une recette particulière ne doit pas être spécifiquement affectée à une dépense donnée.

Non contraction : toutes les dépenses et recettes doivent être mentionnées, sans contraction entre elles.

Annualité budgétaire : le budget d'une année représente les dépenses et recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre de cette même année.

Exceptions : journée complémentaire, budget supplémentaire, décisions modificatives et autorisations spéciales, gestion pluriannuelle des investissements.

Spécialité budgétaire (sincérité budgétaire) : les crédits sont répartis en sections, chapitres et articles et spécifiquement affectés aux dépenses et recettes ainsi créditées.

Exception : dépenses imprévues.

Equilibre budgétaire : chaque section du budget (fonctionnement / investissement) doit être votée à l'équilibre.

3. Grandes orientations budgétaires 2022 – Ville de Clamecy

Pré-bilan de l'année 2021

A l'évidence, la crise sanitaire continue de percuter de plein fouet la ville de Clamecy, tout comme bon nombre de collectivités locales. Les absences des agents liées au COVID ainsi que les différentes mesures de restriction ont parfois perturbé la bonne marche des services au public, notamment dans le secteur culturel.

La ville de Clamecy assume toujours les charges liées au centre de vaccination, qui mobilise des locaux, du matériel et du personnel de la collectivité.

Les recettes propres de la collectivité sont réparties à la hausse, sans toutefois atteindre les niveaux de référence habituels. Une nette reprise de l'activité du cinéma est à noter, et la nouvelle exposition temporaire du musée de Clamecy a également contribué à la hausse de sa fréquentation. A l'inverse, les restrictions sanitaires ont continué à impacter fortement la fréquentation du camping, dont le chiffre d'affaires 2021 reste similaire à celui de l'année 2020.

L'exercice 2021 se termine tout de même avec un excédent de fonctionnement, fruit d'une gestion rigoureuse des dépenses courantes, en collaboration avec l'ensemble des chefs de service. Une vente de bois a également permis un volume de recettes conséquent en fin d'année. L'Etat a également partiellement compensé les effets de la crise sanitaire, en prenant en charge la quasi-intégralité des frais liés au centre de vaccination.

En revanche, aucune dotation n'a été versée pour faire face aux équipements permettant la mise en place des gestes barrière dans les services, à la fois pour les agents et les usagers, comme les masques ou le gel hydroalcoolique. Par ailleurs, l'Etat a récupéré une compensation financière versée en 2020, considérant que la ville de Clamecy n'avait subi aucune perte fiscale et domaniale.

L'année 2021 se clôture notamment sur un résultat net d'environ 290 000 euros en section de fonctionnement⁵.

Ainsi, l'exécution du budget a été de 93% en dépenses, et 94 % en recettes⁶.

L'élaboration du budget 2022, en cours de réalisation, est le fruit de la collaboration de l'exécutif et de l'ensemble des services de la collectivité. Les besoins et projets, ainsi que les financements éventuellement mobilisables ont été recensés et discutés depuis la fin de l'année 2021.

⁵ Recettes réelles de fonctionnement / Dépenses réelles de fonctionnement

⁶ Concerne la section de fonctionnement uniquement. Pourcentages à consolider au moment du compte administratif.

Les dépenses et recettes de fonctionnement présentées répondent aux orientations générales suivantes :

- Maintien des taux d'imposition après la baisse d'un point de la TFB réalisée en 2021
- Transition énergétique : maîtrise des consommations d'énergies dans un contexte de forte tension
- Attractivité de la ville : amélioration du cadre de vie et par ricochet, de l'attractivité touristique et économique
- Démocratie participative : poursuite de l'implication des citoyens dans l'action municipale

a. Recettes et dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme en 2021, la préparation budgétaire 2022 est dimensionnée en fonction de l'ensemble des inscriptions budgétaires 2021 (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire) et en tenant compte des réalisations.

Vue d'ensemble section de fonctionnement		BP 2021	DM1 (01/06/2021)	BS 2021	DM3 (16.12.2021)	TOTAL budget 2021	BP 2022 (prévisionnel)
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 561 762,00	58 125,00	541 397,00	71 850,00	7 233 134,00	6 611 165,00
011	Charges à caractère général	2 088 480,00		131 000,00	49 250,00	2 268 730,00	2 032 800,00
012	Charges de personnel	3 420 000,00		156 000,00	15 000,00	3 591 000,00	3 563 700,00
65	Autres charges de gestion courante	588 442,00		-		588 442,00	587 700,00
66	Charges financières	80 000,00		-		80 000,00	69 600,00
67	Charges exceptionnelles	11 600,00		-	7 600,00	19 200,00	22 500,00
042	Opérations d'ordre	185 000,00		-		185 000,00	180 000,00
014	Atténuation de charges	10 000,00		54 397,00		64 397,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	-		-		-	-
023	Virement à la section d'investissement	178 240,00	58 125,00	200 000,00		436 365,00	149 865,00

011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général couvrent notamment les dépenses suivantes :

- Frais de fonctionnement courant (affranchissement, loyers, fournitures...)
- Prestations de services
- Fluides (électricité, gaz, eau, fuel)
- Entretien des bâtiments, terrains, voirie et réseaux communaux
- Fiscalité de la collectivité (taxes foncières, TEOM)

Elles sont en légère baisse par rapport au BP2021 du fait de plusieurs facteurs : la réalisation de rattachements de dépenses plus importants en 2021 afin d'améliorer davantage la sincérité du budget

de la collectivité, la conservation de l'exposition temporaire Loupot installée en 2021, qui ne génère pas de frais complémentaires en 2022.

Cette gestion mesurée permet d'envisager quelques postes d'augmentation. A titre d'exemple : un nouveau contrat de maintenance concernant l'entretien des défibrillateurs situés dans nos établissements recevant du public et l'intégration d'une prévision d'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz.

Les autres postes de dépenses ont été évalués au plus près en tenant compte des dépenses 2021 réalisées et avec un objectif de prudence.

012 : Charges de personnel

Le coût de la masse salariale reste stable par rapport à 2021.

Il reste indispensable de répondre aux exigences de vaccination massive souhaitée par le gouvernement, en reconduisant cette année les deux personnes dédiées au centre de vaccination et chargées d'en coordonner l'action. S'ajoutent à ces personnels, les agents dédiés au ménage, à la logistique ou à la coordination.

D'autres besoins sont souhaités ou concrétisés en 2022 : le recrutement d'une personne à la médiathèque, au cinéma, le recrutement d'un électricien et de nouveaux gardiens du camping. Ces agents remplacent des personnels partis à la retraite ou dont les contrats se sont achevés.

Le poste d'accompagnant d'enfants en situation de handicap au sein des écoles est pérennisé.

Les recrutements envisagés sont mesurés en fonction des besoins exprimés ainsi que de l'étude des compétences et déroulements de carrière en interne.

Enfin, certaines cotisations sont prévues à la hausse : c'est le cas de la cotisation dédiée au Centre de gestion ou encore des cotisations d'assurance du personnel suite à la négociation d'un nouveau contrat, dont la hausse permet une meilleure prise en charge des risques auxquels la collectivité doit faire face.

65 : Autres charges de gestion courante

Malgré une légère diminution de la contribution au service d'incendie (SDIS), ce budget reste stable. En effet, les consommations d'électricité du parc d'éclairage public sont intégrées dans le chapitre 65 au lieu du 011 antérieurement.

La provision concernant les admissions en non-valeur est maintenue. Le CCAS voit sa subvention diminuée du fait d'un trop perçu versé en 2021, en lien avec le second poste salarié. La volonté de l'exécutif est également de maintenir au même niveau le soutien financier aux associations du territoire communal. Sur ce point, un règlement d'appui aux associations vient d'être édité, dans le but de mieux valoriser l'ensemble des aides de la commune destinées aux associations, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

66 : Charges financières

Chiffre en baisse de 13% du fait d'emprunts arrivés à terme. Par ailleurs, nous bénéficions toujours de taux d'intérêts intéressants. Une provision est également prévue concernant les ICNE⁷.

67 Charges exceptionnelles

Ce chapitre est composé de provisions pour créances éteintes et éventuels sinistres sur nos ouvrages communaux. Les besoins pourront être ajustés par décision modificative ou budget supplémentaire si nécessaire.

042 Opérations d'ordre entre sections

En légère baisse : en l'état actuel de l'inventaire de la collectivité, le montant 2022 des immobilisations est en baisse. Un important travail d'actualisation sera amorcé cette année et le cas échéant, le budget sera modifié en conséquence par voie de décision modificative. Pour rappel, les immobilisations constituent une dépense de fonctionnement et une recette identique en investissement. Cette écriture d'ordre budgétaire, qui ne génère pas de mouvement de trésorerie, constitue un levier de financement de la section d'investissement.

014 : Atténuation de charges

Comme d'usage, le Fonds de péréquation sera intégré au budget supplémentaire suite à la notification correspondante. Celle-ci intervient généralement à l'automne.

⁷ ICNE : Intérêts Courus Non Echus

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble section de fonctionnement		BP 2021	DM1 (01/06/2021)	BS 2021	DM3 (16.12.2021)	TOTAL budget 2021	BP 2022 (prévisionnel)
RECETTES DE L'EXERCICE		6 561 762,00	58 125,00	817 647,07	71 850,00	7 509 384,07	6 611 165,00
70	Produits des services	462 300,00	-	8 185,00	- 81 050,00	389 435,00	434 400,00
73	Impôts et taxes	4 082 835,00	- 300 497,00	39 224,00		3 821 562,00	3 683 700,00
74	Dotations, participations	1 806 627,00	358 622,00	91 500,00	134 000,00	2 390 749,00	2 262 065,00
75	Autres prod. de gestion courante	130 000,00		-		130 000,00	140 000,00
013	Atténuation de charges	65 000,00		-		65 000,00	80 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-		-		-	-
77	Produits exceptionnels	15 000,00		-	18 900,00	33 900,00	10 000,00
79	Transferts de charges					-	
72	Travaux en régie					-	1 000,00
042	Opérations d'ordre	-		-		-	-
002	Excédent reporté	-		678 738,07		678 738,07	

70 : Produits des services

La baisse significative par rapport au BP 2021 est pour l'essentiel composée d'un changement d'imputation budgétaire de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles, qui bascule du chapitre 70 au chapitre 74.

La prudence reste de mise concernant les recettes des services culturels. Bien qu'une hausse soit envisagée par rapport à 2021, il est peu probable que les niveaux de référence soient atteints en 2022.

73 : Impôts et taxes

La notification principale relative aux recettes du chapitre 73 est reçue courant mars/avril de l'année considérée⁸.

Les recettes fiscales sont en diminution, compte tenu d'une estimation à la baisse de la CVAE⁹ par la direction des finances publiques. Comme d'usage, la recette issue du fonds de péréquation sera ajoutée au moment du budget supplémentaire.

74 : Dotations

Les dotations ne sont pas connues avec certitude avant le vote du budget primitif. Il semblerait toutefois qu'au regard de la crise sanitaire, les dotations 2021 soient maintenues. Par prudence, une légère baisse est intégrée à la prévision budgétaire s'agissant de la DGF¹⁰.

⁸ Etat 1259 reçu courant mars/avril

⁹ CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

¹⁰ DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

La compensation des pertes de bases de la fiscalité des entreprises à la suite du transfert de la compétence économie à la communauté de communes (et donc des recettes liées à la zone d'activités commerciales), continue en 2022, mais seulement à hauteur de 60% de la compensation perçue en 2020.

75 : Loyers

Les revenus des immeubles (logements loués à des particuliers et loyers commerciaux) intègrent une légère augmentation par rapport à 2021.

013 : Atténuation de charges

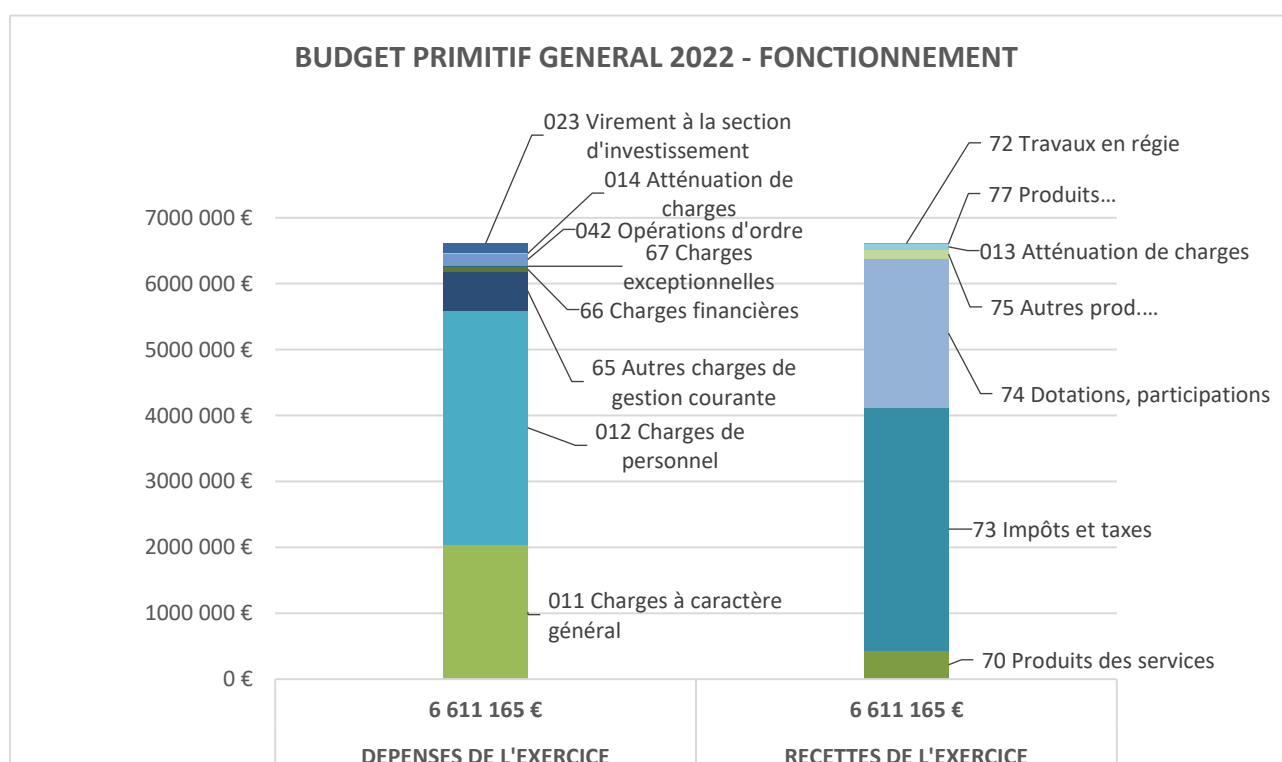
Ce chapitre correspond aux remboursements des indemnités journalières des arrêts maladie du personnel. La prévision 2022 repose sur les sommes effectivement perçues en 2021 et le constat de personnels en situation de longue maladie.

77 : Produits exceptionnels

La somme de 10 000€ est inscrite au titre des indemnités d'assurance.

72 : Travaux en régie

Cette année il est prévu la mise en place de la valorisation des travaux effectués en régie. Une provision est donc intégrée au budget à cet effet.



b. Recettes et dépenses d'investissement

Des programmes d'investissement importants ont été poursuivis ou engagés en 2021 et sont par nature des engagements pluriannuels :

- **Travaux de restauration et valorisation de l'Eglise Notre-Dame de Bethléem** : poursuite de l'assèchement de l'édifice et amorce de travaux de reprise en sous-œuvre (Tranche 2) ;
- **Valorisation des Berges de l'Yonne** : ce projet d'envergure est composé de quatre tranches de travaux. La première tranche, composée du cheminement piétons et de la renaturation et revégétalisation du secteur de La Tambourinette (berges et chemin des Amoureux), est désormais achevée. La seconde tranche, correspondant à la modernisation du port des jeux, projet réalisée en co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, a débuté fin 2021 et se poursuivra jusqu'à l'ouverture de la saison touristique 2022 ;
- **Réaménagement de la place des promenades** : dans le prolongement de la démarche participative et citoyenne menée sur cette zone, des études d'aménagement vont être réalisées en 2022 ;
- **Voirie** : poursuite des études préliminaires pour la rénovation des petites rues situées autour de la collégiale Saint-Martin ;

D'autres projets d'investissement verront leur réalisation sur l'année :

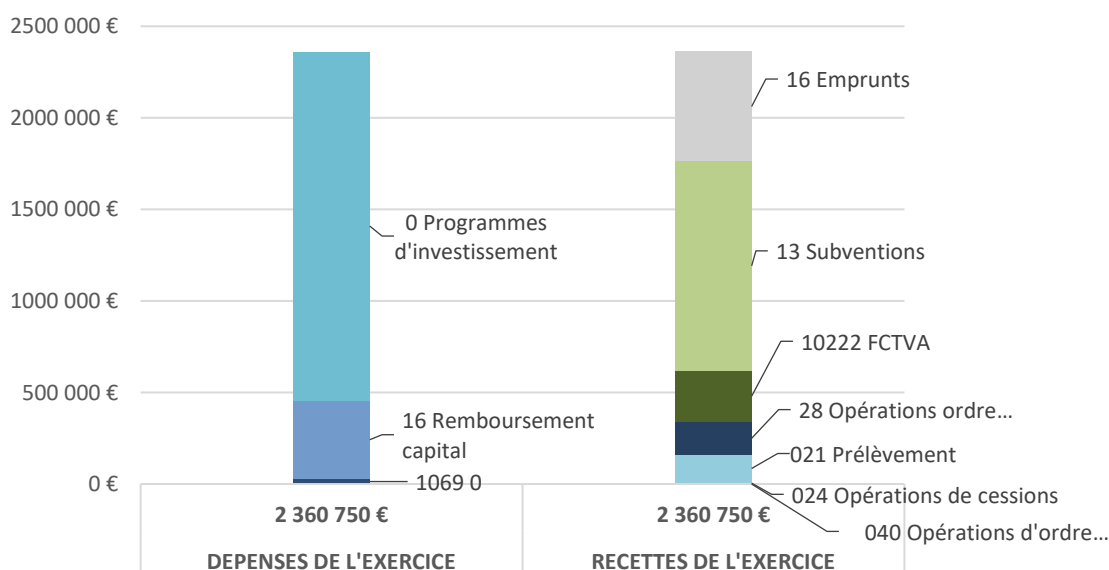
- **Rénovation et mise à disposition de la Guinguette de la Tambourinette** : rénovation énergétique performante du bâtiment et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le but de mettre le lieu à la disposition d'un exploitant. Les travaux vont débuter très prochainement et seront achevés à la fin de l'été 2022 ;
- **Création d'une baignade à la Tambourinette** : suite aux travaux des berges de l'Yonne, la mise en place d'une baignade surveillée permettra, avec la guinguette, d'achever la dynamisation de ce quartier ;
- **Programmation d'une nouvelle cité scolaire** : l'étude prévue va être engagée prochainement et permettra de structurer la réflexion sur la création d'une cité scolaire unique à Clamecy.
- **Démolition Faubourg de Bethléem** : un marché vient d'être lancé pour la démolition d'un bâtiment ancien, qui présente des désagréments pour les riverains ;

Pour leur financement, outre le recours à l'emprunt, les subventions ont été sollicitées aux taux maxima auprès des différentes instances selon la nature des projets. La Ville de Clamecy a déposé plusieurs de ses projets auprès des institutions compétentes afin de solliciter ces financements.

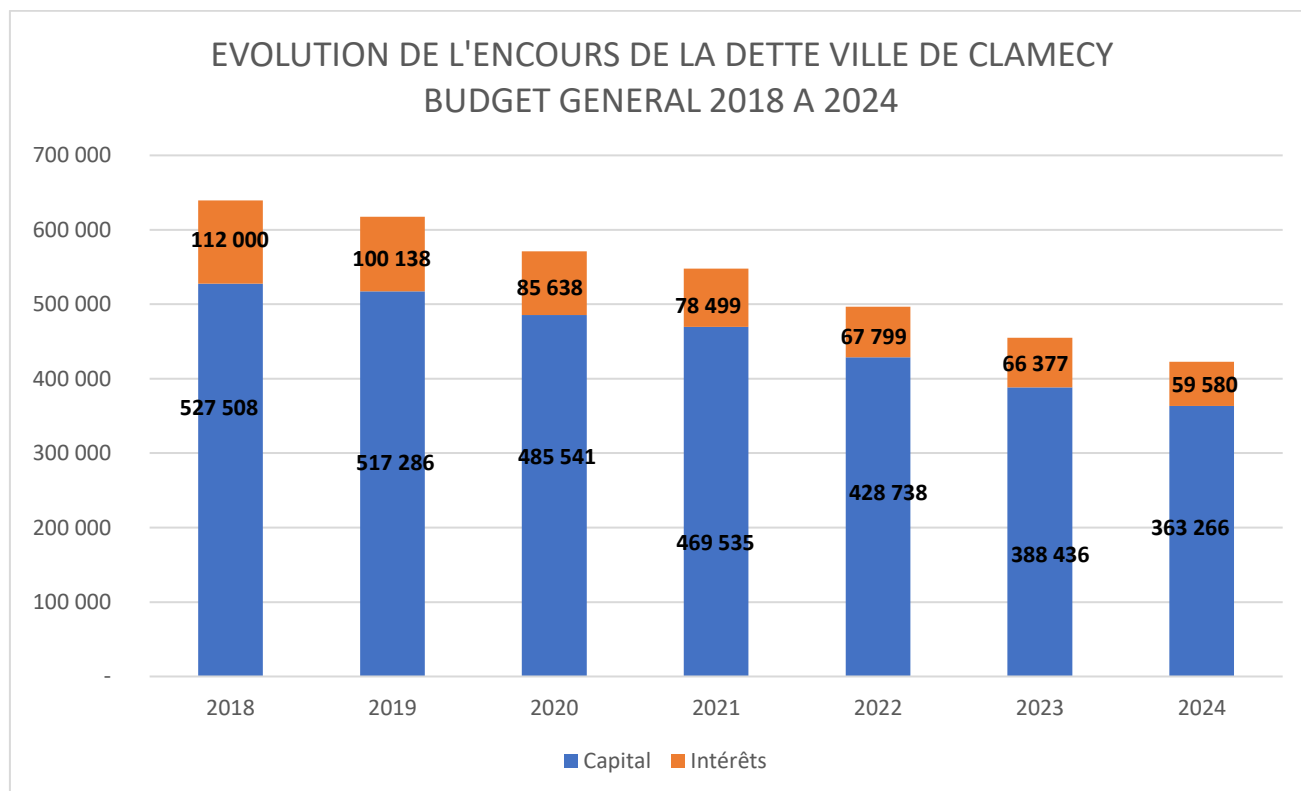
BUDGET PRIMITIF 2022 - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

		RAR 2021	BP 2022 (prévisionnel)
DEPENSES		1 306 860,03	2 360 750,00
001	Déficit reporté		
040	Opérations ordre budgétaire		
1069			27 000,00
1318			
192	opérations ordre budgétaire		
16	Remboursement capital		430 000,00
165	dépôts cautionnements		
	Programmes d'investissement	1 306 860,03	1 903 750,00
20418	subv. Organisme public		
RECETTES		786 886,70	2 360 750,00
001	Excedent reporté		
040	Opérations d'ordre budgétaires		
192			
024	Opérations de cessions		10 000,00
021	Prélèvement		149 865,00
28	Opérations ordre budgétaire		180 000,00
10222	FCTVA		280 000,00
10223	TLE		
1068	Affectation de résultat		
13	Subventions	786 886,70	1 143 410,00
16	Emprunts		597 475,00

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2022 - INVESTISSEMENT



4. Structure et évolution de la dette de la collectivité – Budget général



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette en capital	4 655 000	4 526 199	4 498 500	4 508 960	4 489 502	4 660 764	4 272 328
Capital	527 508	517 286	485 541	469 535	428 738	388 436	363 266
Intérêts	112 000	100 138	85 638	78 499	67 799	66 377	59 580
Annuité	639 508	617 424	571 179	548 034	496 538	455 313	422 846
Emprunts réalisés	400 000	500 000	496 000	450 000	600 000	-	-

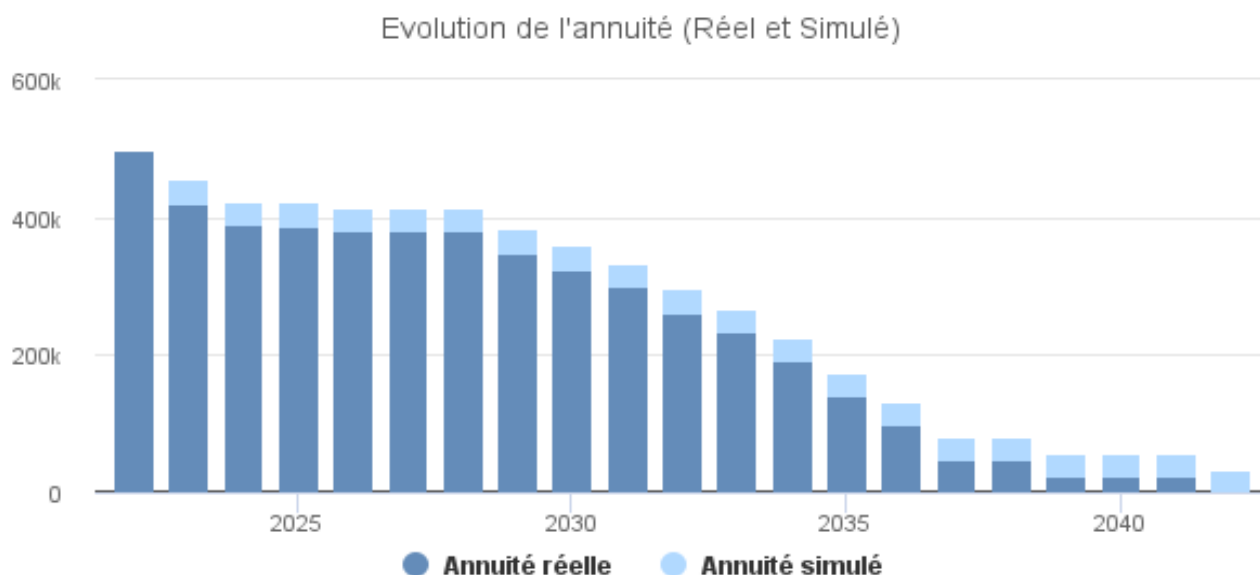
PROJECTION DE LA DETTE

Sur le tableau et graphique ci-dessus, on peut remarquer une baisse progressive des annuités, même en intégrant un nouvel emprunt, compte tenu de l'arrêt de certains contrats d'emprunt arrivés à échéance.

La prospective est réalisée avec une simulation de nouvel emprunt en 2022, à hauteur de 600 000 euros (hypothèse : 1,2% d'intérêts sur 20 ans). Par prudence, le taux appliqué dans la simulation reste au-dessus des estimations actuelles.

La dette de la collectivité ne comporte pas de produit « toxique » et est répartie en taux fixes 69,5% et taux variables 30,5%.

Profil d'extinction de l'annuité de la dette :



Cette projection fait apparaître une extinction de la dette en 2041, si aucun nouvel emprunt n'était réalisé. 77,1% des emprunts du budget général ont une durée résiduelle comprise entre 10 et 20 ans.

Répartition de l'emprunt du budget général par établissements bancaires :

